

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2015-12-17 Date de révision: 2022-01-11

Version: 2.0

## **SECTION 1: Identification**

## 1.1. Identification

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Butylene
n° CAS : 25167-67-3
Code du produit : Non disponible

## 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Distillates de petrole

#### 1.3. Fournisseur

Distributeur

NGL Supply Co., Ltd. 1420, 225 - 6th Avenue SW Calgary, Alberta T2P 1N2 T 403-265-1977 Distributeur

NGL Supply Terminal Company 720 South Colorado Blvd. Suit 720N Denver, CO 80246 – USA

T 303-839-1806

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300

ERAC Intervention d'urgence 1-800-265-0212

## **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## **Classification GHS**

Flam. Gas 1 Press. Gas (Comp.) Asphy simple

## 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)





Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS) : Gaz extrêmement inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Peut déplacer de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Conseils de prudence (GHS) : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

01/11/2022 FR-CA (français - CA) Page 1

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Nom : Butylene n° CAS : 25167-67-3

Nom		Identificateur de produit	%
Butène	Butène Butylene / Butene (all isomers) / Butylenes mixture / n- Butylene / Butenes / Butene - all isomers / Butylenes / Butene, mixed 1- and 2- isomers / 1-Butene (butylene)	n° CAS: 25167-67-3	100

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

## **SECTION 4: Premiers soins**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si

l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé

par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne

inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

## 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une asphyxie.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Peut causer des brûlures par engelure à la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Cause des gelures des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Ne constitue pas une voie d'exposition probable.

## 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

## 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 2/9

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

## 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie

 Gaz extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Danger d'explosion

: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

## 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Protection en cas d'incendie

Les contenants peuvent exploser s'ils sont chauffés. Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée. Pour les incendies importants, inonder la zone d'incendie avec de grande quantité d'eau tout en conservant les vapeurs au sol en pulvérisant de l'eau. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

 Éliminer toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

: Ventiler la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Evacuer la zone et enlever les sources d'ignition.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## **SECTION 7: Manutention et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 3/9

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Butylene (25167-67-3)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Butène (25167-67-3)

## USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]

250 ppm (Butenes, all isomers)

## 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

 Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises. Assurer une bonne ventilation du poste de travail

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés

## Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

## Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 4/9

# Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gazeux

Apparence : Aucune donnée disponible.

Couleur : Incolore
Odeur : Aromatique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : <-56 °C (<-68 °F)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Gaz extrêmement inflammable. Pression de la vapeur : 2700 hPa @ 20° C (68 °F)

Densité relative de la vapeur à 20 °C : > 1 (Air = 1)

Densité relative : 0,6 g/cm3 @ 20° C (68° F)

Solubilité : Eau: 400 mg/l

Coefficient de partage n-octanol/eau : ≤ 2,8

Température d'auto-inflammation : ≈ 400 °C (≈ 752 °F)

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

## 10.4. Conditions à éviter

Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles. Rayons directs du soleil.

## 10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 5/9

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

## **SECTION 11: Données toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Butène (25167-67-3)

CL50 inhalation rat > 23 mg/l/4h Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Pe

Symptômes/effets après contact avec la peau

Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une asphyxie. Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Peut causer des brûlures par engelure à la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

Ne constitue pas une voie d'exposition probable. Cause des gelures des yeux.

Symptômes/effets après ingestion

: Ne constitue pas une voie d'exposition probable.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## **SECTION 12: Données écologiques**

## 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Butène (25167-67-3)	
CL50 - Poisson [1]	32471 mg/l Organismes de test (Espèces): Autre:
CL50 - Poisson [2]	19 mg/l Organismes de test (Espèces): Autre:
NOEC (chronique)	1349 mg/l Organismes de test (Espèces): Daphnia sp. Durée: '21 d'
NOEC chronique poisson	2286 mg/l Organismes de test (Espèces): Autre: Durée: '30 d'

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Butylene (25167-67-3)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butylene (25167-67-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	≤ 2,8
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 6/9

# Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

## Butène (25167-67-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau ≤ 2,8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## **SECTION 13: Données sur l'élimination**

## 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Il est

recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Indications complémentaires

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: DOT / TDG

## 14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1012 N° ONU (TDG) : UN1012

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT/TDG) : Butylene (see also Petroleum gases, liquefied)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 2.1 2.1 Étiquettes de danger (DOT)



#### **TDG**

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1 Etiquettes de danger (TMD) : 2.1



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 7/9

# Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**DOT** 

N° ONU (DOT) : UN1012

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 19 - For domestic transportation only, the identification number UN1075 may be used in place of

the identification number specified in column (4) of the 172.101 table. The identification number used must be consistent on package markings, shipping papers and emergency response

information.

T50 - When portable tank instruction T50 is referenced in Column (7) of the 172.101 Table, the

applicable liquefied compressed gases are authorized to be transported in portable tanks in

accordance with the requirements of 173.313 of this subchapter.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 304

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 314;315

Quantités maximales DOT - Aéronef de : Interdit

passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) Quantités maximales DOT - Aéronef cargo

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo : 150 kg seulement (49 CFR 175.75)

DOT Emplacement d'arrimage : E - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a

passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length, but is prohibited from carriage on passenger vessels in which the limiting number of passengers is exceeded.

DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"

**TDG** 

N° ONU (TDG) : UN1012 Indice PIU : 3000 Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité : 0.125 L

limitée

Quantités exemptées (TDG) : E0
Indice navire de passagers : Interdit
Indice véhicule routier de passagers ou indice : Interdit

véhicule ferroviaire de passagers

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 115

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

# 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 8/9

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

## 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## **SECTION 16: Autres informations**

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 01/11/2022 Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Textes complet des phrases H	
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression Gaz comprimé
Simple Asphy	Asphyxiant simple

#### Indications de changement:

Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

01/11/2022 FR-CA (français - CA) 9/9